



Litige sur location de maison.

Par **Christophe**, le **16/07/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je viens vers vous pour éventuellement que vous m'aidiez sur le litige suivant:

J'ai loué une maison avec des prestations comprises au bail (piscine, boîte à lettres, place de parking, éclairage des communs...etc...) et lorsque je suis rentré tout n'était pas terminé et l'agence qui me loue le bien m'a dit que sous 1 mois tout serait rentré dans l'ordre.

Au bout de 3 mois, je ne reçois pas de courrier car pas de boîte à lettres, pas d'éclairage, pas de piscine...etc, j'ai donc refusé de payer mon loyer à la hauteur prévue par le bail et pris comme référence le prix d'un loyer de bien similaire sans les prestations et payé à l'agence ce loyer pondéré.

Comment dois-je faire pour faire constater ces vices de formes et éventuellement porter l'affaire en justice, qui est responsable pour la fin des travaux non effectués le promoteur? ou l'agent immobilier qui finalement loue un bien non fini?

Merci de votre aide.

Par **fabienne034**, le **16/07/2010** à **19:59**

VOUS FAITES UNE LRAR à l'agence

pour décrire tous les désordres

puis vous saisissez le tribunal d'instance ou le juge de proximité pour trouble à l'usage en bon père de famille

pour tout savoir sur le bail d'habitation

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

pour tout savoir sur le tribunal d'instance

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>

Par **Christophe**, le **16/07/2010** à **20:51**

Merci beaucoup de votre aide.